

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
1^{er} FÉVRIER 2022**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND, J. PARACCHINI, M. PASCHE et A.-M. PUGIN
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, F. CAL SUAREZ, C. HUBER, F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
<u>EXCUSÉS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN
		M.	S. VENTRE
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe

En l'absence de M. le Président, la séance est ouverte à 20h00 et présidée par **Mme la Vice-Présidente**, le poste de Vice-Présidente est repris par la doyenne d'âge, **Mme Despland**.

En l'absence du Secrétaire, le comptage des voix sera effectué par **M. Party**.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 11 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune communication.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Noël de notre Jeunesse Expérimentée

M. Bouvier communique que ce repas festif regroupe 60 à 70 personnes chaque année. Au vu des mesures COVID en vigueur avant Noël et selon le traiteur, notre Commune était la seule qui n'avait pas annulé ses services.

Afin d'éviter de perdre la nourriture commandée, l'Exécutif et Mme Noverraz ont demandé au traiteur s'il était possible de maintenir ce repas mais à l'emporter. Le traiteur a répondu positivement et s'est organisé rapidement. Chaque Aîné inscrit a donc ainsi pu profiter de son déjeuner.

M. Bouvier remercie le traiteur pour son organisation de dernière minute ainsi que toutes les personnes qui ont œuvré à la distribution des plats.

b) Route de Chancy - installation d'un panneau « traversée d'animaux »

Suite à la demande de **M. Bouvier** auprès de l'OCT (Office cantonal des transports), le dossier a été transmis à l'OCAN (Office cantonal de l'agriculture et de la nature), service devant valider la pose de panneaux de ce type.

Ce dernier a rendu une réponse négative, estimant après analyse qu'il n'existait pas de couloir ni de passage spécifique plus important que sur le reste des routes de la campagne. La mesure serait donc improductive car les automobilistes, prenant l'habitude de voir le panneau, ne feraient pas plus attention voire moins. Le dossier a donc finalement été classé sans suite.

c) Internet et page Facebook de la Commune

En l'absence de Mme Dubelly Hatinguais, **M. Bouvier** informe les membres du Conseil municipal que le nouveau site internet ainsi que la page FB de la Commune ont été mis en ligne le 24 décembre 2021. L'Exécutif remercie Mme Noverraz pour le travail considérable et l'investissement dont elle a fait preuve dans ces deux projets afin qu'ils soient menés à bien pour l'échéance fixée.

Travail qui se poursuit évidemment pour animer et mettre à jour régulièrement ces deux outils de communication.

M. Bouvier invite les Conseillers-ères municipaux-ales à transmettre leurs remarques pour toute amélioration.

d) Rôtisserie

En contrepartie de la mise à disposition gratuite de l'emplacement (place devant la déchetterie de Bellegarde), Max Poulet offre deux poulets par semaine. Les bons ont d'abord été proposés aux locataires de « Toit pour tous » puis à l'Association des Seniors Chancy.

Depuis avril 2021 c'est ainsi en moyenne 7 poulets par mois qui sont offerts aux membres de l'ASC.

e) Crèche d'Aire-la-Ville

M. Bouvier annonce que la crèche a ouvert ses portes le 31 janvier 2022. A ce jour, 38 enfants de 31 familles de la Champagne y sont accueillis. Malheureusement, toutes les demandes n'ont pas pu être satisfaites.

L'inauguration officielle a dû être reportée à cause des mesures COVID.

f) Radars pédagogiques

Pour faire suite à la volonté de la commission de la circulation et de la sécurité routière, une somme de CHF 40'000.-- avait été mise au budget 2021 afin d'en faire l'acquisition. Malheureusement, pensant qu'il ne s'agissait que d'une simple formalité et vu le nombre de chantiers à suivre, **M. Beuchat** s'est penché trop tardivement sur ce dossier.

Les routes de Valleiry et Bellegarde étant cantonales, il est en effet nécessaire d'obtenir l'accord du Canton pour occuper un mât. Ce dernier a exigé une décharge des SIG concernant la résistance du mât en cas de fortes bourrasques. Le fournisseur des mâts a certifié que ceux-ci ne pouvaient supporter que le poids de la lanterne et rien de plus. Ce qui semble très étonnant vu les décorations de Noël que la Commune y accroche depuis des années.

La seule solution proposée était de changer le mât pour un renforcé, devant supporter les malheureux 6 kg de l'afficheur.

Une communication en ce sens a été faite à la commission de la circulation et de la sécurité routière et décision prise de demander une offre pour un mât renforcé à la route de Valleiry.

Entre temps, **M. Beuchat** a sollicité des concurrents pour les afficheurs et a obtenu un rabais de 30% si la Commune achète 10 pièces, ce qui est intéressant car la Commune pensait en acquérir 8.

Finalement, les SIG se sont trompés dans leurs calculs et un mât renforcé n'est absolument pas nécessaire pour y suspendre l'afficheur.

Enfin, **M. Beuchat** indique que la somme n'ayant pas été dépensée en 2021, il n'est pas possible de la reporter en 2022. En effet, l'acquisition devant se faire en 2021, aucune somme n'a été prévue pour cet achat en 2022. Si cela représente un dépassement de plus de 5%, cela impliquera un vote du Conseil municipal.

g) Groupe scolaire

M. Beuchat rappelle que les prévisions scolaires établies en 2018 par Urbaplan dans le cadre de la révision du Plan directeur communal, puis validées par le GIEED (Groupe interdépartemental pour l'étude de l'évolution démographique), indiquaient un besoin à court terme de 2 classes supplémentaires.

Pour faire face à cette nécessité et selon la rencontre sur site à l'époque entre M. Jost, Directeur de l'établissement, Mme Perucchi (Département de l'instruction publique) et **M. Beuchat**, la Commune avait pris les devants en mandatant un bureau d'architectes et déposant une demande d'autorisation de construire dans l'optique d'avoir ces deux classes supplémentaires pour la rentrée 2020. Elle avait également sollicité le FIDU (Fonds intercommunal pour le développement urbain) et obtenu une subvention de CHF 700'000.--, étalée sur 10 loyers annuels de CHF 70'000.--.

Dans l'intervalle, d'une part le projet a été bloqué par la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) et d'autre part le Conseil d'État a pris la décision de ne plus accepter de nouveaux élèves frontaliers.

Dès lors, la mise à jour des prévisions scolaires, validée fin décembre 2021, indique que ces deux classes ne sont plus utiles. Le projet de construction est donc abandonné.

La Commune ayant toutefois déjà reçu deux loyers de CHF 70'000.--, **M. Beuchat** se renseigne actuellement pour savoir s'il est possible de renoncer au reste de la subvention mais de garder le montant de CHF 140'000.-- correspondant approximativement aux frais engagés auprès du bureau d'architectes.

La Commune n'ayant fait que répondre aux demandes du Canton, elle n'est en effet pas responsable du non-aboutissement de ce dossier.

h) Réaménagement du centre du village

M. Beuchat avait annoncé un dépassement de CHF 9'000.-- sur le réaménagement du centre du village, d'ailleurs voté et accepté par le Conseil municipal.

Il a sollicité des subventions relatives à la création d'espaces publics, normalement réservées aux zones de développement. **M. Beuchat** a argumenté que ce réaménagement était directement en lien avec l'augmentation de la population et la Commune a finalement reçu deux subventions d'un montant total d'environ CHF 1.5 million.

i) Chaufferie à bois

M. Beuchat informe le Conseil municipal que les négociations pour obtenir une subvention se poursuivent, puisqu'elle serait versée pour autant que le chauffage à distance soit à 80% renouvelable.

Or, un nouveau contrat a été signé avec les SIG ne mentionnant que 70% renouvelable puisque le mazout reste utilisé l'été. En effet, à cette période, seule l'eau chaude étant sollicitée, le chauffage bois représente alors une très mauvaise rentabilité.

Toutefois, les panneaux solaires produisant chaque année un excédent d'électricité, il serait quand même possible d'arriver à 80% d'énergie renouvelable.

j) Chemin des Carrés

M. Beuchat confirme que le réaménagement de ce chemin est presque terminé à l'exception des luminaires. En effet, les LED devraient être les mêmes que ceux installés au centre du village mais les SIG ne les ayant pas en stock, les lumières actuelles sont donc provisoires. Les SIG annoncent une pénurie de pièces et ne sont pas en mesure de donner un délai de livraison.

Le chantier n'est donc pas clôturé.

Un dépassement concernera l'enterrement de la ligne aérienne entre la route de Valleiry et le chemin des Carrés. Le tableau électrique du presbytère est maintenant à la cave et plus tout en haut dans la salle de bains.

Enfin, les gabions ont été installés afin que la terre du talus ne dévale plus sur le chemin.

k) Presbytère

M. Beuchat signale que la rénovation avance. Le délai ainsi que le budget devraient être respectés.

l) Le P'tit Café

M. Beuchat résume brièvement l'historique des coûts du P'tit Café.

Dans un premier temps, et après avoir vu plusieurs pavillons correspondant au souhait de la Commune, une estimation de CHF 380'000.-- a été transmise par l'artisan en charge de la construction. Enveloppe qui a été acceptée par le Conseil municipal en date du 29 janvier 2019.

En septembre 2020, l'Exécutif a été informé que les gérants du P'tit Café ne poursuivraient pas l'aventure, il a donc fallu revoir à la hausse les installations prévues pour la cuisine afin de satisfaire et ne pas handicaper le projet des repreneurs.

Un premier dépassement d'environ CHF 60'000.-- a été annoncé au Conseil municipal de novembre 2021. Finalement et après de nombreuses dépenses non anticipées par l'artisan, notamment les différentes taxes inhérentes à la construction et certaines contraintes liées au respect des différentes normes en vigueur ..., l'enveloppe primitivement budgétée s'est avérée largement dépassée et le coût final du P'tit Café s'élève à environ CHF 490'000.--.

Si certes le dépassement représente presque un tiers de plus, le rapport reste à CHF 800.--/m³ (CHF 700.--/m³ si l'on exclut les surcoûts liés à la cuisine professionnelle) alors que les tendances actuelles sont plutôt de CHF 900.--/m³.

M. Beuchat transmet donc ses excuses au Conseil municipal pour cette mauvaise surprise et espère qu'il acceptera ce dépassement.

M. Huber demande ce qui se passerait en cas de vote négatif.

M. Bouvier défend les longues heures de travail de **M. Beuchat** et signifie clairement au Conseil municipal que c'est la première fois que la Commune se retrouve dans une telle situation. Il remercie par ailleurs **M. Beuchat** pour sa franchise et son investissement conséquent sur tous les chantiers chancynois.

M. Schopfer renchérit sur le temps passé par la commission du territoire et des constructions à étudier ce projet, sur son évolution dans le temps, ainsi que sur les différentes étapes qui ont finalement mené à un résultat satisfaisant l'ensemble de la population.

M. Merlon soutient également cette opinion et manifeste tout son soutien à **M. Beuchat** pour l'ensemble de ses décisions.

M. Huber affirme que sa question n'était que pure rhétorique, qu'en aucun cas il ne jetait la pierre à **M. Beuchat** et qu'il est parfaitement conscient du travail abattu.

M. Bouvier se renseignera tout de même pour apporter une réponse à sa question initiale.

m) Rénovation du Groupe scolaire

M. Beuchat annonce que les travaux envisagés pour l'assainissement du Groupe scolaire, plus du tout aux normes énergétiques actuelles, vont également subir une hausse.

En effet, la carbonatation de la piscine, la perte d'étanchéité du bassin, l'aménagement d'un WC handicapé, la création d'un ascenseur ainsi que la construction d'une rampe afin de permettre l'accueil des personnes à mobilité réduite et de faciliter les mouvements des machines de nettoyage, ne sont qu'une partie des frais supplémentaires liés à la rénovation du Groupe scolaire.

Cependant, tous les travaux relevant d'un caractère pédagogique pourraient faire l'objet d'une subvention du DIP (Département de l'instruction publique), qui les financerait à hauteur de 30%. Avec cette dernière, la Commune retomberait alors sur l'enveloppe votée initialement. Toutefois, un crédit supplémentaire devra être accepté car la dépense serait faite avant l'obtention éventuelle de la subvention.

M. Brunner souligne que ce serait dommage d'entreprendre tous ces travaux si on ne va pas au bout des choses. C'est peut-être plus cher maintenant, mais la Commune s'y retrouvera dans le temps.

M. Beuchat signale en outre que le bâtiment n'a fait l'objet d'aucun investissement depuis sa construction en 1972, à l'exception de l'entretien courant de la piscine (fond mobile notamment).

4. PRÉSENTATION DE LA MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR COMMUNAL

Mme la Vice-Présidente passe la parole à **M. Beuchat**.

M. Beuchat présente à nouveau le Plan directeur communal afin que les membres du Conseil municipal élus en 2020 puissent être informés avant de devoir le voter. En effet, l'avant-projet ayant été présenté le 28 mai 2019 par le bureau Urbaplan, tous n'étaient pas encore en fonction.

L'exposé de **M. Beuchat** ne soulève aucune question.

Il est grandement remercié par l'ensemble du Conseil municipal.

5. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Création d'un groupement intercommunal du centre sportif de Laconnex

Mme la Vice-Présidente donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Les explications relatives à la création de ce groupement ayant été largement relayées dans le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2021, aucun commentaire majeur n'est ajouté.

Il est toutefois fait mention d'une légère modification, demandée par la Commune d'Avusy, concernant l'obligation pour les membres d'être des élus des Communes concernées (Avusy, Chancy, Laconnex et Soral).

Aucune autre remarque n'étant formulée, **Mme la Vice-Présidente** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée par 11 oui et 1 non.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

Pour faire suite aux différentes discussions au sein de la commission, il est confirmé que la décision de la Commune de ne pas voir émerger de gravières sur son territoire a été une nouvelle fois officiellement communiquée au graviériste Sasso.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Despland communique la décision de rencontrer régulièrement les Présidents et Présidentes des diverses associations chancynaises afin d'une part de faire connaissance et d'autre part de créer une dynamique entre elles.

Un premier rendez-vous sera planifié en mai 2022.

d) Commission des finances

M. Merlon confirme que la prochaine séance aura lieu juste avant les Fêtes pascales.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland rappelle que les articles doivent être rendus mi-février.

Elle indique par ailleurs avoir reçu deux textes rédigés par des habitants suite à des événements organisés par la Commune. C'est avec plaisir qu'elle considère cet apport spontané comme un véritable signe de vitalité au sein du village.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

M. Huber avise qu'une réunion sera fixée prochainement afin de discuter de la prochaine édition spéciale du ChancyLien, de l'organisation de la journée propreté et du « projet abeilles ».

Clocher

Mme Baillif demande s'il y a une raison pour que le clocher ne sonne plus le traditionnel « appel à la soupe », faisant l'objet d'un carillon particulier à 11h45 et 17h45.

M. Bouvier va se renseigner.

Piste cyclable - Via Rhône

M. Brunner signale qu'un tronçon de cette piste cyclable du côté suisse à Vers-Vaux est uniquement praticable en VTT et qu'il serait urgent de reboucher certains trous ainsi que de prévoir un entretien car il devient dangereux.

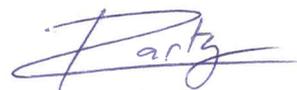
M. Beuchat explique qu'il est en contact avec l'Etat à ce sujet. Toutefois les autorités suisses sont opposées à un projet goudronné et privilégieront la matière du Salève. Des négociations sont en cours pour la restitution de cette route, principalement empruntée par les services forestiers du canton, dans un état acceptable.

M. Bouvier mentionne en outre la volonté d'une association française d'organiser un événement cycliste sur trois ans, avec des parcours entre des villages des deux pays. Elle a déjà fait part de son souhait d'y associer Chancy car c'est le point d'entrée en Suisse. Cet argument sera évidemment exposé au service de l'Etat concerné.

Mme la Vice-Présidente lève la séance à 22h05.



La Vice-Présidente du Conseil municipal
Aurélie Epiney



En l'absence du Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz